

Conseil municipal du 25 mars 2025

Commission Voirie

Les réflexions de la commission voirie ont été abordées en fin de conseil municipal.

Après que le conseil municipal a voté contre le passage à 30 km/h pour toute la commune (14 contre, 2 abstentions et 2 pour), la commission voirie envisage :

L'impasse du tramway (ainsi nommée lors de ce conseil municipal), immédiatement à droite en entrant de la ZAC, serait aménagée après que les travaux de l'installation d'une entreprise auront été faits.

Au sujet des trottoirs de la rue Paillard Ducléré : le trottoir de gauche (en direction de Ballon) sera rénové depuis la rue du Tertre jusqu'à la gare. Le côté droit sera « revu » : raclage et stabilisation depuis la rue du Tertre jusqu'au passage à niveau mais sans vrai enrobé.

Une ligne continue serait tracée depuis le panneau d'entrée dans l'agglomération jusqu'au carrefour de la ZAC, des bandes seraient peintes sur la chaussée (après le panneau d'entrée de l'agglomération parce que la demande auprès du conseil départemental n'a pas été faite). Sans date.

Concernant le carrefour de la ZAC, la commission envisageait soit 3 *céder-le-passage*, soit deux *stops sur la rue Paillard Ducléré* en donnant priorité à la sortie de la ZAC. Monsieur le maire désapprouve ce projet.

A hauteur du 24 et du 53 rue paillard Ducléré, une *écluse* est envisagée, avec un sens de priorité. L'autre écluse (qui n'en est pas vraiment une puisqu'il n'y a pas de sens de priorité) après la sortie de l'école vers le centre-bourg ne serait pas modifiée. La rue Paillard Ducléré passerait à 30km/h depuis le ralentisseur jusqu'au rond-point du centre-bourg. On espère que l'ensemble sera cohérent...

De façon générale, des élus influents ont bien insisté sur le fait qu'il était mieux de ne rien faire si des travaux étaient nécessaires (urgence du réseau unitaire des eaux à reprendre et l'enfouissement des autres réseaux aériens). En sorte que tout demeure au conditionnel... Aussi bien pour ce qu'il y a dessous que pour ce qu'il y a dessus.

Aucun passage protégé supplémentaire n'est envisagé.

Nous sommes étonnés qu'après avoir voté contre le passage à 30km/h pour toute la commune (quand les riverains demandaient le passage à 30 km/h de la seule rue paillard Ducléré), l'équipe municipale entendent les demandes des riverains... Lorsqu'il s'agit d'**entendre** il ne s'agit que de la sécurité routière, les plaintes au sujet du **bruit** et des autres nuisances ne sont pas **entendues**.

Le maire a déclaré que la convention avec AGRIMONTBIGAZ sera évoquée au prochain conseil municipal. Selon lui, le blocage serait maintenant entre l'inspection des installations classées et la préfecture.